
Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don patriotique du citoyen Bajon, ex-membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don patriotique du citoyen Bajon, ex-membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 466;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36468_t2_0466_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Magny le Freulle, 21 niv. II] (1)

« Citoyens collègues,

Partout les François sont les mêmes : partout l'amour de la liberté embrasse leurs âmes. J'ai promis de vous faire le récit d'une fête civique que vient de donner la commune de Magny le Freulle, département du Calvados, district de Pont-l'Évêque, canton de Cambremer, pour célébrer la reprise de Toulon. La nature seule y présidoit, le cœur en faisoit tous les frais. On y voyoit régner cette joie pure qui inspire un patriotisme ardent. J'arrivois dans cette commune pour y embrasser mon père et mes enfants, au moment où la fête commençoit. Les cris de *Vive la République, Vive la Convention nationale* frappèrent bientôt mes oreilles. Je sortis pour aller partager les plaisirs de ces bons républicains. Je les trouvai sur ma route qui ayant appris mon arrivée avoient interrompu leur fête pour venir m'engager à m'y rendre : « Représentant, me dit l'un d'eux, nous sommes fâchés que notre fête ait commencé sans toi; nous ignorions ton arrivée » ... Je leur observai alors que n'ayant aucune mission de la Convention et n'en étant absent que par congé, ils devoient éloigner tout cérémonial et ne voir en moi qu'un frère et un ami. Mes instances et mes représentations furent vaines... « Nous chérissons tous la Convention nationale, me dirent-ils spontanément. Occupés dans nos foyers, nous ne pouvons jouir du plaisir de lui présenter notre hommage. Tu es un de ses membres. Nous la voyons toute entière en toi. Ne t'oppose point à un moment de jouissance. Laisse nous lui témoigner dans ta personne notre attachement et notre reconnaissance. Promets nous seulement de lui faire part de l'enthousiasme qu'a excité parmi nous ta présence ».

Je le promis et me mis à leur tête. Nous regagnâmes ainsi le lieu de la fête où déjà ils venoient de planter l'arbre qu'ils ont appelé *l'arbre de la Réunion*. Des discours, enfants du patriotisme plutôt que de l'éloquence annonçoient l'horreur qu'avoit inspirée parmi eux la trahison de Toulon et la satisfaction qu'excitoit l'anéantissement des traîtres et la reprise de ce port important. Des chansons patriotiques et surtout cet hymne sacré, *Allons, enfants de la patrie*, chantés au son des tambours augmentoient encore la joie des assistants.

Ces bonnes gens crurent qu'un *Te Deum* embelliroit leur fête et proposèrent de se rendre à l'église pour le chanter sans être du même avis. Je ne crus cependant pas devoit fronder leurs opinions par un refus. Je me rendis à leurs vœux, mais je profitai de la circonstance pour tonner contre le fanatisme. Je leur dévoilai toutes les horreurs qu'il avoit fait commettre. Je leur peignis les atrocités commises dans la Vendée par cette horde de scélérats qui se qualifioit d'armée catholique. Le moment bien plus que le talent me servit à rendre mes portraits plus frappants. Ils y applaudirent en vouant à l'exécration générale les auteurs et les fauteurs de cette guerre exécrationnelle.

Après avoir de nouveau rendu notre hommage à l'arbre sacré de la liberté, nous nous rendîmes

à un banquet fraternel formé de mets simples que chacun y avoit apportés ! Des toasts furent portés au salut de la République au maintien de la liberté, à la Convention nationale, à nos intrépides frères d'armes, enfin au succès des armées françaises et à destruction des tyrans.

La fête fut terminée par de nouveaux chants d'allégresse au tour de l'arbre de la réunion.

Je m'acquitte, Citoyens collègues, d'un devoir sacré en vous faisant le détail de cette fête et je remplis en même temps le vœu le plus doux de mon cœur, puisque j'ai eu la satisfaction de réchauffer encore le patriotisme et de relever l'esprit public dans cette commune à laquelle il ne manque que des lumières et des instructions. Il ne lui parvient rien. Je vous demande en son nom l'envoi du Bulletin de la Convention tant à la commune qu'au Comité de surveillance. Je les ai excités à mettre sur le champ en valeur une commune assez considérable qu'ils sont sur le point de partager. Ils me l'ont promis et ont convoqué à cet effet une assemblée pour le 23 du présent.

Le congé que la Convention nationale m'a accordé pour le rétablissement de ma santé est près d'expirer. Je vous demande, Citoyens collègues, une prolongation de quinze jours. Je les emploierai en même temps à éclairer des hommes vraiment vertueux que le défaut de lumières laisse dans une ignorance parfaite des lois.

Salut et Fraternité. »

Votre Collègue
BLUTEL

18

Le citoyen Bajon, ex-membre du conseil-général du département de la Haute-Garonne, adresse à la Convention quatre parchemins, portant l'empreinte du despotisme : en demandant qu'ils soient livrés aux flammes, il observe que l'un d'eux est le brevet d'une pension de 300 l. qui lui fut accordée en 1779, de laquelle il fait don à la Nation, ainsi que des arrérages échus depuis 1789; il désire que ce foible hommage serve au soutien de la liberté et de l'égalité, que tant de scélérats voudroient anéantir (1).

Mention honorable insertion au bulletin (2), renvoi au comité de liquidation.

19

Les sans-culottes montagnards de Bonne-Foy, ci-devant Sainte-Foy (3), réclament contre un arrêté du département du Rhône, en date du 15 frimaire, qui les comprend dans l'infâme rébellion lyonnaise; ils envoient à cet effet un mémoire justificatif à la Convention nationale. « Nous détestons, disent-ils, le fanatisme, la royauté et le fédéralisme; le temple de la superstition a été remplacé par celui de la raison; nos bras, nos vies, nos fortunes sont à la Patrie ».

(1) P.V., XXIX, 335.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl¹).

(3) Sainte-Foy-les-Lyon (Rhône).

(1) C 287, pl. 862, p. 22. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 172.